

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2026

06- Objet : VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE DIRECTE 2026

N° Ordre : DE-016-2026

Rapporteur : Nicolas Choissnel, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.2 Finances locales - fiscalité

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lamontjoie, après convocation régulière du Président du 04 mars 2026, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (39) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM. Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : -

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO et MM Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,

Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint-Pé-Saint-Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : -

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Mézin : Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL à M. Alain LORENZELLI

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY à Mme Edith BUSQUET, Mme Mélanie SERRE-SOLANO à M. Hugues DAVID, M. Serge ARNAUNÉ à M. Patrick GOLFIER, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Evelyne CASEROTTO

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Nicolas LACOMBE

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT à M. Jean-François GARRABOS

Membres absents excusés (1) :

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membres absents non excusés (5) :

Barbaste : M. Michel DAUNES

Lavardac : M. Georges BARBARA

Nérac : Mme Ana-Paula BES et M. Marc GELLY

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Secrétaire de séance : Jean-Louis Molinié a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 39

Votants : 47

Absents : 14

- Dont « pour » : 47

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment les articles 1636 B et 1639 A ;

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire 2026 du 28 janvier 2026 ;

Vu la commission des finances, consultée sur le sujet le 2 mars 2026.

Considérant que le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année sous l'effet combiné de leur revalorisation liée à l'inflation et des variations du parc immobilier sur le territoire.

Il est proposé au Conseil Communautaire de reconduire pour 2026 les taux de 2025 comme suit :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :

Pour mémoire, la fiscalité professionnelle unique a été mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020 avec un taux de CFE unique de 31.80 % sur le territoire, et une intégration fiscale progressive sur une durée de 6 ans. Le mécanisme de lissage a pris fin en 2025. Il est proposé de maintenir le taux de CFE à 31.80%.

- Taxes foncières sur les propriétés bâties (TFB) et non bâties (TFNB), et taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) :

Il est proposé de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages et de maintenir les taux au niveau de 2025, soit 8.57% pour la TFB, 25.81% pour la TFNB et 9.58% pour la THRS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **De fixer** pour l'année 2026 les taux de fiscalité suivants :

- **Taux de cotisation foncière des entreprises :** **31.80 %**
- **Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties :** **8.57 %**
- **Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties :** **25.81 %**
- **Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires :** **9.58 %**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : 24 MARS 2026